

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
بجنيف

№ 0 0 0 3 1

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et en référence à la Note Verbale du Comité Consultatif des droits de l'homme sur "le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans l'encouragement d'une coopération mutuellement bénéfique pour la promotion et la protection des droits de l'homme", a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la contribution des autorités marocaines sur cette question.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales saisit cette occasion pour renouveler au Comité Consultatif des droits de l'homme, les assurances de sa haute considération.

Genève, 7 janvier 2019

Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
Genève
to: hrcadvisorycommittee@ohchr.org





Royaume du Maroc

Eléments de réponse au Questionnaire :

« Le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans l'encouragement d'une coopération mutuellement bénéfique pour la promotion et la protection des droits de l'homme »

Dans le cadre de l'élaboration d'une étude sur *« Le rôle de l'assistance technique et le renforcement des capacités dans l'encouragement d'une coopération mutuellement bénéfique pour la promotion et la protection des droits de l'homme »*, par le comité consultatif du conseil des droits de l'homme, Conformément à la Résolution 37/23 du conseil, les Autorités Marocaines ont l'honneur de contribuer à la réalisation de ladite étude par la transmission des éléments de réponse à la demande d'information transmise à cet effet.

1. Coopération technique au niveau international.

Programme conjoint d'appui à la Ministère d'Etat chargé aux droits de l'Homme au Maroc.

Le Maroc a bénéficié d'une coopération technique en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD dans le cadre du « Programme conjoint d'appui à la Délégation Interministérielle aux droits de l'homme (DIDH) pour l'intégration des droits humains dans les politiques publiques au Maroc » pour la période 2013-2016.

D'autres agences des Nations Unies ont également participé à la mise en œuvre de ce projet, à savoir, l'OIM, le FNUP, le HCR, l'UNICEF, l'UNWOMEN, l'ONUDD. Les dites agences ont soutenu l'appui institutionnel du PNUD, le dialogue, le développement des capacités sur les thématiques contribuant aux Objectifs du Millénaire, ainsi que le partage d'expériences et des bonnes pratiques identifiées à travers la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Ce projet a émergé dans un contexte national d'évolution constitutionnelle et institutionnelle, et plus particulièrement, a coïncidé avec la création de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) en avril 2011. Cette Délégation a été chargée d'élaborer et de mettre en œuvre, en coordination avec les départements ministériels et organismes concernés, la politique gouvernementale en matière de défense, de protection et de promotion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. A cette fin, la Délégation a eu pour mission, dans le respect des attributions dévolues aux différents départements et organismes concernés, d'entreprendre toute action et initiative de nature à favoriser le respect des droits de l'Homme dans la mise en œuvre des politiques publiques. (Cette structure depuis mai 2017 a été annexée au Ministère d'Etat chargé aux Droits de l'Homme)

Ce programme conjoint a ainsi eu pour objectif d'assister la DIDH dans sa mission de contribution à l'intégration des droits de l'homme dans les politiques publiques au Maroc, mais aussi dans son rôle de coordination interministérielle pour le suivi des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU), des organes de traités ainsi que celles issues des Procédures Spéciales. Enfin, ce projet a accompagné la DIDH dans la préparation de son rapport à mi-parcours de l'EPU.

Le projet a eu, par conséquent, pour ambition de renforcer les capacités de coordination et d'analyse d'information de la DIDH afin de mettre en œuvre son plan stratégique, mais aussi l'approche participative de son mandat. En ce sens, le projet s'est essentiellement porté sur le renforcement des capacités et de l'engagement de l'ensemble des acteurs nationaux, dont la société civile, les universités, les médias, le parlement et les autorités locales.

Au-delà du lien général que ce projet entretient avec les recommandations des organes des Nations Unies, il a également contribué à soutenir la gouvernance démocratique des administrations publiques, objectif ayant été identifié par le Bilan Commun des Pays comme étant l'un des cinq défis prioritaires pour le Maroc. Ce soutien s'est concrétisé par le développement d'un plan de communication permettant de consolider les relations de la DIDH avec ses partenaires et la société civile.

En outre, ce programme s'est inscrit dans le cadre de l'appui du Système des Nations-Unies à la priorité nationale de « consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre », notamment au regard de l'objectif de renforcement des capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre

en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits de l'Homme.

Enfin, ce projet a participé à la réalisation des objectifs de développement national dans la mesure où il a assuré le développement d'un premier cadre fonctionnel pour la mise en œuvre du Plan d'Action National en matière de Démocratie et Droits de l'Homme.

Les résultats de ce projet ont été concluants. En effet, le projet a permis à la DIDH d'acquérir une crédibilité certaine dans sa capacité à coordonner les mécanismes de suivi des recommandations dans le domaine des droits de l'Homme. Cet acquis s'est caractérisé par une nouvelle dynamique de coopération dans le domaine des droits humains entre les différentes parties prenantes notamment grâce à la production de connaissances et données sectorielles, l'initialisation de mécanismes de coordination interministérielle pour assurer le suivi des recommandations, l'élaboration de méthodes, d'outils et de guides pratiques pour l'ensemble des parties prenantes et le renforcement des capacités des acteurs centraux et régionaux.

Les principaux résultats obtenus, sont les suivants :

- L'élaboration et l'édition de guides et d'outils dans les domaines des droits de l'Homme et d'un support électronique sur l'ensemble des rapports du Maroc dans le cadre de sa pratique conventionnelle. Une diffusion a été assurée en particulier auprès des deux chambres du parlement à l'occasion de la discussion du budget de la DIDH.
- Le rapport à mi-parcours de l'EPU du Maroc au titre du deuxième cycle a été élaboré et présenté dans les délais prescrits grâce à la coopération efficace de l'ensemble des départements ministériels;
- Le développement d'un système d'information pour le suivi des recommandations basé sur une plateforme collaborative via une liaison extranet entre la DIDH et les départements ministériels en charge de la mise en œuvre des recommandations ;
- La mise en place progressive d'un système d'évaluation à l'aide de normes et d'indicateur;
- La définition d'une stratégie et d'un plan de communication de la DIDH.

Le mandat de coordination des agences onusiennes confié au PNUD s'est avéré être un facteur d'efficience puisque son positionnement, en tant que « structure de développement » lui a permis de jouer un rôle de management de projet et d'assurer le suivi et le déblocage de certaines difficultés rencontrées. D'autre part, le PNUD a facilité la coordination entre les différentes parties prenantes. Ce projet pourrait donc constituer un exemple de bonne pratique en matière de coopération technique et de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs nationaux relatifs à la protection et promotion des droits de l'Homme.

2. Coopération technique au niveau Régional.

a. Coopération avec des partenaires internationaux et régionaux en matière de la gestion les flux migratoires illégaux.

Le Maroc comme étant un pays de transit et de destination des migrants, et sous l'effet du nombre croissant de migrants et de réfugiés sur son sol, a envisagé un modèle innovant pour répondre à cette nouvelle situation et aux nouveaux défis liés à question migratoire, selon une approche humaniste, en harmonie avec les engagements internationaux du Royaume du Maroc et avec les dispositions de la législation nationale.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, le Maroc a ainsi voulu travailler en étroite coopération avec ses partenaires, internationaux, (organisations internationales, régionales), ou pays partenaires le Maroc s'est ainsi efforcé de développer des cadres de coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, afin de créer un cadre mutuel d'échanges et d'action sur les questions migratoires.

Dans cette optique, lors de la 30^{ème} session de l'Organisation de l'Unité Africaine en janvier 2018, le Maroc a présenté un plan d'action avancé comme solution alternative à la résolution des problématiques liées à la question migratoire, toute en soulignant les expériences et les acquis du Maroc comme en étant un Etat leader au niveau régional en la matière.

Le Maroc a également organisé la 11^{ème} édition du Forum mondial de la Migration et du Développement qui s'est tenue à Marrakech du 5 au 7 décembre 2018, avec une co-présidence Maroc-Allemande. Cet événement permet aux pays du Nord et du Sud de diriger conjointement des discussions sur les préoccupations communes en matière de migration.

De nombreuses priorités ont été fixées et définies sur la base des discussions et des débats thématiques d'actualité à l'échelle mondiale. Les parties ont décidé de mettre l'accent sur les liens entre le forum, le pacte mondial et le programme 2030. L'analyse de la contribution du Forum au dialogue mondial et à l'élaboration de politiques en matière de migration et de développement figure également parmi les priorités définies par le Maroc et l'Allemagne. Les deux parties insistent à ce qu'un examen décennal soit mené par un expert ou une agence externe afin de mettre en évidence les succès et les défis rencontrés par le forum dans la prise en compte de la migration du point de vue du développement.

Le Royaume du Maroc a eu l'honneur d'abriter la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière 2018, qui s'est tenue à Marrakech les 10 et 11 décembre, dont l'objectif est d'adopter officiellement ce Pacte mondial. Au cours de cet événement international, des ateliers sont maintenus pour des experts, des chercheurs, des acteurs qui sont réunis au tour des table-ronds, dont l'objectif d'échanger l'expertise et le savoir-faire en objet.

b. Projet de jumelage institution Maroc-UE dans le domaine des Droits de l'Homme.

Ce projet de jumelage institutionnel avait pour objectif la promotion et la protection des droits de l'Homme au Maroc, à travers le renforcement des capacités de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH), dans la coordination et le développement des efforts du Gouvernement en la matière.

Le projet de jumelage a permis l'élaboration de 6 guides pratiques et l'organisation de 13 sessions de formation au profit de plus de 180 représentants des départements gouvernementaux et des institutions nationales œuvrant dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'Homme. Il a également permis d'établir les bases d'un centre de documentation spécialisé en matière des droits de l'Homme, de développer le schéma directeur des systèmes d'information de la DIDH, et d'organiser 10 visites d'échange d'expériences et d'expertise. Le projet a également abouti au développement d'un système d'information participatif permettant aux départements gouvernementaux et aux institutions concernées de faire état de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'Homme d'une manière globale et systématique, et offrant au reste des acteurs concernés la possibilité d'accéder aux informations concernant les obligations internationales du Royaume. Ces résultats ont été obtenus avec le concours de plus de 50 experts internationaux dans diverses disciplines liées aux

droits de l'Homme, à travers l'organisation d'environ 66 missions au Maroc et à l'étranger, soit un total d'environ 400 jours de travail.

Il convient également de noter que le projet de jumelage institutionnel, qui s'est étendu sur 28 mois avec une enveloppe budgétaire de 900 000 euros, a visé à consolider la promotion des droits de l'Homme au Maroc à travers le renforcement des capacités organisationnelles de la DIDH, l'appui à l'intégration de l'approche droits de l'Homme dans les politiques publiques et à l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions des conventions internationales ratifiées par le Maroc, et le développement d'un système intégré pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes onusiens. Il a été mis en œuvre avec le soutien de la Cellule d'appui au Programme « Réussir le Statut avancé » du Ministère de l'économie et des finances au Maroc, la Fondation internationale et ibéro-américaine d'administration et des politiques publiques (FIIAPP) en Espagne, l'Institut Ludwig Boltzmann des droits de l'Homme en Autriche et l'agence Expertise France.

c. Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc.

Le conseil de l'Europe a adopté le projet du Partenariat de voisinage pour la période 2015-2017 avec le Maroc en 2015. L'objectif principal a été d'apporter une assistance technique au Maroc dans le processus de réformes démocratiques en cours, en l'aidant à relever les défis en matière de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie. Les objectifs identifiés en consultation avec les autorités marocaines dans le cadre du Partenariat de voisinage pour la période 2015-2017 sont notamment les suivants :

- **Consolider les résultats des « Priorités de coopération avec le Maroc 2012-2014 » et lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités des réformes nationales;**
- **Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre effective de nouvelles lois conformes aux normes internationales européennes et internationales ;**
- **Soutenir la mise en place et le fonctionnement effectif d'institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance ;**
- **Renforcer la présence du Maroc dans les structures du CdE.**

Bilan de la coopération :

❖ En matière des droits de l'homme :

- Aider les autorités à l'adoption la loi n°27-14 sur la traite des êtres humains ;
- Coopération dans le domaine de la violence à l'égard des enfants ;
- Aider à la création d'un Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) au Maroc au sein du Conseil national des droits de l'homme (CNDH).

❖ En matière de renforcement de l'Etat de droit :

- Soutenir de l'indépendance et de l'efficacité de la justice et améliorer le fonctionnement des tribunaux au quotidien ;
- Soutenir l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC), en matière de la lutte contre la corruption.

❖ En matière de la démocratie :

- Renforcer la démocratie participative et les acteurs de la société civile ;
- Coopération dans le domaine de la coopération interparlementaire.

❖ Intégration des migrants :

le Maroc étant devenu un pays de destination pour les migrants, il est confronté à une série de problèmes sociaux et juridiques. Le CdE collabore désormais avec le Maroc au niveau local par le biais de l'approche des Cités interculturelles, qui peut aider le Maroc à acquérir un savoir-faire politique et à répondre aux perceptions par la population des migrants et de la diversité en général. Plusieurs villes du Maroc se sont réunies en début d'année et ont fait savoir qu'elles souhaiteraient créer un réseau national des Cités interculturelles au Maroc et participer aux activités du réseau européen.

❖ Abus de drogues et trafic illicite de stupéfiants :

Le Maroc a participé activement aux activités régionales qui permettent de renforcer l'échange d'expériences entre les représentants concernés des deux côtés de la Méditerranée.

❖ **Lutte contre la contrefaçon de produits médicaux :**

Le Maroc a participé, à la 4^{ème} Conférence régionale relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MÉDICRIME)

3. Coopération mutuelle de l'Ombudsman marocain avec des institutions similaires.

L'Ombudsman marocain de L'Institution du Médiateur du Royaume (IMR) comme étant une institution nationale œuvrant dans le domaine des droits de l'homme renforce et partage ses capacités à travers ses interactions avec les institutions similaires via les accords de partenariats et les conventions bilatérales et multilatérales. A cet égard, IMR a conclu plusieurs conventions de coopération mutuelle avec des institutions similaires au niveau régional et international, dont objectif, de la coordination et d'assistance mutuelle en matière de promotion et de protection les droits des ressortissants résidants à l'étrangers.

Dans la même optique, IMR fait partie de plusieurs association des Ombudsmans et Médiateurs ; comme l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée, Organisation Arabe de l'Ombudsman, et Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF). Ces associations à but non lucratif, œuvrent de façon constructive à transformer la manière dont le monde traite les conflits, en cherchant des solutions aux problèmes par la collaboration, elle visent le développement de la coopération entre ses membres, de promotion de la connaissance du rôle du Médiateur et de développement du concept de la médiation dans l'espace de chaque association. Ces associations et ses membres s'engagent également à promouvoir et à défendre la démocratie, l'Etat de droit et la paix sociale.

Concernant l'assistance technique, l'Institution du Médiateur du Royaume dispose d'un centre international de formation et d'échange en médiation, qui a pour objet le renforcement des capacités en matière de bonne administration, de promotion de la culture du service public et d'enracinement des bonnes pratiques, en dotant les collaborateurs d'outils méthodologiques et de références. à ce titre le centre a reçu des centaines de cadres notamment issues des pays africains dans le cadre d'organisation des sessions de formation au profit de collaborateurs et des médiateurs affiliées à l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée , et à l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, Le thème de chaque session est soumis à une étude au préalable par des experts marocains et étrangers spécialistes en la matière.

En outre, l'Institution du Médiateur du Royaume, n'épargne aucun effort en matière d'assistance technique direct au profit des institutions similaires des Etats frères et amis à leur demande, à travers l'accueil de leurs cadres en leurs assurant une formation technique au sein des services centraux d'IMR, et de leur faire connaître les méthodes dont il dispose notamment d'intervention sur le terrain. De même, l'IMR envoie ses experts aux institutions similaires émergentes afin de les aider à faire évoluer leurs compétences.